



## BULLETIN D'INSCRIPTION : SAISON 2010//2011

**TOUT DOSSIER D'INSCRIPTION INCOMPLET OU NON ACCOMPAGNE DE SON REGLEMENT NE SERA PAS ENREGISTRE ET NE PERMETTRA PAS DE JOUER**

*Les permanences se dérouleront les mercredis de septembre de 17H30 à 19H30.*

*Au gymnase Jean ZAY( métro Gorge de Loup).*

*La date de reprise des entraînements sera bientôt disponible sur le Site consultez-le !*

*Un retour par courrier est possible au 13 Rue Jean Zay 69009 LYON*

Nom :

.....

Prénom :

.....

Date et Lieu de Naissance :

.....

Adresse :

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Si le nom des personnes ayant la garde de l'enfant est différent de celui du joueur ou de la joueuse,  
veuillez préciser : "chez M. ou Mme.

Téléphone : Domicile : ..... Mobile : .....

Adresse E-mail : .....

Joueur : Mobile : ..... E-mail : .....

Profession des parents :

Père : ..... Employeur : .....

Mère : ..... Employeur : .....

**Reconnait avoir pris connaissance des Statuts et du Règlement Intérieur et déclare adhérer au Club Sportif des : "ROAD RUNNERS LYONNAIS".**

A : ..... le : ..... 2010

Faire précéder votre signature de la mention : "lu et approuvé" manuscrite.

Signature :



**JOUEURS DE MOINS DE 18 ANS :**  
**CADRE A COMPLETER PAR VOS PARENTS**

Je soussigné(e).....autorise ma fille – mon fils à participer aux activités sportives et d'animations du Club des ROAD RUNNERS LYONNAIS. J'autorise le responsable de l'équipe, et en donne décharge au Club, à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident ou de malaise au cours des entraînements, des trajets ou des déplacements en matchs.

Cette autorisation couvre expressément les interventions chirurgicales que devant l'urgence, le corps médical serait amené à décider.

A : ..... le : .....2010

Faire précéder votre signature de la mention : "lu et approuvé" manuscrite

Signature : .....

**AUTORISATION DE SURCLASSEMENT**

N.B. : concerne toutes les catégories.

Je soussigné(e) ..... autorise le sur-classement de mon fils – ma fille.....

A : ..... le : .....2010

Faire précéder votre signature de la mention : "lu et approuvé" manuscrite.

Signature : .....

**LISTE DES PIECES A FOURNIR AVEC LE BULLETIN D'INSCRIPTION**

- **Un certificat médical de moins de trois mois, faire préciser les mentions : « Pas de contre-indication à la pratique du Roller Hockey » et « Autorise le surclassement ».**
- **Le règlement par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre des "ROAD RUNNERS LYONNAIS" du montant de la cotisation d'après le tarif ci-dessous.**
- **2 photos d'identité.**



### MATERIEL

Le matériel (casques, coudières, gaines, jambières, crosse) est prêté pour les catégories Ecoles de roller, Minis, Poussins et Benjamins.

A partir de la catégorie Minime et pour les catégories supérieures, le matériel est à la charge du joueur ou de la joueuse, il peut être loué.

**La location est de 60 € pour l'année.**

Le matériel gardien (à l'exception des rollers) est prêté quelque soit la catégorie.

### ENCADREMENT ET FORMATION

Le club a besoin d'entraîneurs pour toutes ces catégories.

Il offre aussi la possibilité de se former à l'encadrement et à l'arbitrage.

Notre sport a besoin d'arbitre, car sans arbitre il n'y a pas de match.

Si vous souhaitez vous investir, n'hésitez pas et faites le savoir.

Je suis intéressé pour entraîner/encadrer une équipe

Je suis intéressé par une formation d'entraîneur/encadrant (à partir de 16 ans)

Je suis intéressé par la formation d'arbitre (à partir de 14 ans)

  
  


### COTISATIONS SAISON 2010/2011

#### *Catégories :*

<b>ECOLE de ROLLER</b> (avant 2003)	50 €
<b>MINIS</b> (2003-2002)	70 €
<b>POUSSINS</b> (2001-2000) – <b>BENJAMINS</b> (1998-1999)	110 €
<b>MINIMES</b> (1997-1996) – <b>CADETS</b> (1995-1994)	130 €
<b>MINIMES</b> (1997-1996) – <b>CADETS</b> (1995-1994) avec location matériel	190 €
<b>JUNIORS</b> (1993-1992- 1991)	180 €
<b>SENIORS</b>	180 €
<b>LOISIRS</b> (hors compétition)	60 €

Réduction de 20 € pour le deuxième enfant, 40 € pour le troisième

Entraîneurs

Gratuit

Dirigeants

35 €

### LA CARTE M'RA

Renseignez-vous également auprès de vos établissements scolaires pour en bénéficier.